



RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE
SAINT-GERVAIS LES BAINS

Envoyé en préfecture le 03/01/2025

Reçu en préfecture le 03/01/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250102-ART01_25DELSIOT-AR

S'LO

74170 HAUTE-SAVOIE
ARRETE MUNICIPAL N°01/2025

ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME AMANDINE ROSSET

Le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2221-11, L. 2221-12, L. 2221-13 et L.2221-14,

Vu la délibération du Conseil d'exploitation n°2020/010 du 18 juin 2020 relative aux pouvoirs délégués du Président,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/071 du 24 mai 2020 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation et l'élection des conseillers municipaux représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,

Considérant que Madame Amandine ROSSET, conseillère municipal déléguée aux finances, est membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,

Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, est absent du territoire communal du vendredi 03 janvier 2025 au dimanche 12 janvier 2025 inclus,

ARRETE :

Article 1^{er}

Pendant l'absence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, du vendredi 03 janvier 2025 au dimanche 12 janvier 2025 inclus, Madame Amandine ROSSET, membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, est autorisée à signer tous les documents relatifs à la Régie de l'Office de Tourisme en lieu et place de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

La signature de Madame Amandine ROSSET devra être précédée de la formule suivante : « par délégation de Monsieur le Président ».

Article 2

Monsieur le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable Public de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée

Article 3

Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bonneville.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains
Le 02 janvier 2025

Le Président du Conseil d'Exploitation de la
Régie de l'Office du Tourisme,



Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 03/01/2025

Mis en ligne le 03/01/2025

Notifié à l'élu le 03/01/2025